



**DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
ET DE L'ÉTABLISSEMENT DE TOULOUSE**

Sous-DIRECTION EXPLOITATION DES  
SYSTEMES OPERATIONNELS  
DIVISION EXPLOITATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

SEBRA

Toulouse, le 21 novembre 2000

DEE/EO/ST/SEBRA N° 00-31

**GENDARMERIE NATIONALE  
B.T.**

**BP 44  
35120 DOL DE BRETAGNE**

V/Réf. : P.V. N° 34412000 - C.U. 00714

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEBRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEBRA,

**J-J. VELASCO**

---

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

---

Siège	Centre de Toulouse
2 place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01	18, avenue Edouard Belin - 31401 Toulouse Cedex 04
Tél. : 01 44 76 75 00 / Téléfax 01 44 76 76 76	Tél. : 05 61 27 31 31
Télex 214674	Téléfax DGA/T/ EO/ST/SC : 05 61 27 42 52
SIRET 775 665 912 00082	SIRET 775 665 912 00033
RCS PARIS B 775 665 912 - CODE APE 731 Z - N° d'identification TVA : FR 49 775 665 91 2	

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b> Compagnie ou Escadron		<b>ENQUETE PRELIMINAIRE</b>  <b>BORDEREAU D'ENVOI DE PROCEDURE</b>		
Unité				
Code unité 00714	Procès-Verbal 244/2000		N° Pièce	N° Feuillet 1

<b>DATE DES FAITS (JOUR, MOIS OU PERIODE)</b> Le 11 Février 2000 à 03 heures 45
<b>LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DEPARTEMENT)</b> « la Butte » commune de <b>MINIAC MORVAN</b> 35 intersection du CD 676 et du CD 73
<b>ANALYSE ET REFERENCE</b> OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE.

NUMERO	DESIGNATION
1	Procès-verbal de synthèse
2	Audition de Monsieur
3	Croquis établi par Monsieur
4	Plan de situation des lieux
5	Planche photographique

<b>DESTINATAIRES</b>		<b>CLOTURE</b>	<b>TRANSMISSION</b> 25 SEP. 2000
1	Monsieur le Sous-préfet à Saint MALO	20.09.00	Adjudant - Commandant la Brigade
1	Monsieur le Général Cdt la 2 <sup>ème</sup> Région Aérienne A ..... PARIS.		
X 2	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale Bureau d'Opérations - Sous Direction des Opérations - Bureau Renseignements Situation.		
1	Archives	Date et signature	

C.U : 00714 PV N° 344/00

Pièce 1 Feuille

ANALYSE & REFERENCES :
Objet : PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Nous soussignés, Gendarme,

Vu les articles 20, 75 à 78 du code de procédure pénale.
Rapportons les opérations suivantes ;

PREAMBULE

Le 11 Février 2000 à 15 heures 45, au bureau de notre Brigade, se présente Monsieur
Cette personne désire porter à notre connaissance qu'il a été témoin d'un phénomène spatial inexpliqué.

EXPOSE DES FAITS

Monsieur est ouvrier d'usine à RENNES.

Il lui arrive parfois de se rendre a son travail avec son véhicule personnel.

Le 11 février 2000, il quitte son domicile à 03 heures 30 et se rend à son lieu de travail avec son véhicule.

Pour s'y rendre, il emprunte le Chemin Départemental N° 676 (DOL de BRETAGNE - DINAN) jusqu'au VIEUX BOURG (35).

A 03 heures 45, peu avant l'intersection de la route précitée avec le Chemin Départemental N° 73 (LANHELIN -MINIAC MORVAN), il aperçoit au dessus de lui une lueur. Il ne peut estimer la hauteur mais elle est basse, peut-être 30 mètres. Ce phénomène vole horizontalement à petite vitesse venant de la gauche et se dirigeant vers la droite longeant le Chemin Départemental N° 73. Cela ressemble à un réacteur d'avion c'est à dire, ce phénomène à une forme ronde entourée d'une lumière ressemblant a des flammes très jaunes suivie d'une très grande traînée lumineuse couleur jaune comme de la lumière. Cette lumière n'est pas éblouissante. Ce qui étonne Monsieur c'est qu'à l'avant de cette forme ronde il n'y a rien , par exemple la forme d'un avion.

Monsieur arrête immédiatement son véhicule en bordure du carrefour et sort observer ce phénomène mais le temps de descendre de son véhicule, ce phénomène a disparu.

- 1 Monsieur le Sous-préfet à Saint MALO
1 Monsieur le Général Cdt la 2ème Région Aérienne à Paris
2 Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - Bureau Défense Opérations - Sous Direction des Opérations - Bureau Renseignements Situation.
01 de l'unité à DOL DE BRETAGNE

Date de Clôture 20/09/00

Transmis le 25 SEP. 2000

(Signatures)

Au moment des faits, le ciel est dégagé. Sur sa droite, dans la direction prise par ce phénomène il n'y a aucune maison ou arbre qui puisse cacher la visibilité.

Lorsqu'il est dans son véhicule, il n'entend aucun bruit et lorsqu'il descend de son véhicule il ne perçoit aucun son particulier provenant du ciel.

Au moment de cette apparition, Monsieur n'a eu peur mais a été très surpris.

Pour lui, ce n'est pas un avion à réaction car ce phénomène volait très bas, à faible allure et sans aucun bruit, ce n'est pas non plus une Montgolfière car il l'aurait très bien distinguée.

## ENQUETE

L'audition de Monsieur fait l'objet de la PIECE N° 2. Il nous fait un croquis de ce qu'il a pu observer dans le ciel et la position de son véhicule lors de l'observation et lorsqu'il s'est arrêté dans le carrefour. PIECE N° 3

Nous nous transportons au lieu-dit « la Butte » commune de MINIAC-MORVAN - Brigade de Gendarmerie territorialement compétente : CHATEAUNEUF d'Ille et Vilaine.

PLAN DE SITUATION - PIECE N° 4

Nous constatons qu'une ligne électrique traverse le carrefour, ligne électrique de basse tension qui passe par un transformateur implanté dans un poteau électrique situé à droite du carrefour dans le sens de marche de Monsieur

Planche Photographique: PIECE N° 5

## MESURES PRISES

- Par message N° 51/2 MR en date du 11 février 2000 nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie à Saint MALO ainsi qu'à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHATEAUNEUF d'Ille et Vilaine. A cette unité, aucun phénomène n'a été signalé.
- Nous avons contacté la tour de contrôle de l'aéroport de RENNES-St JACQUES. Au moment des faits, le ciel était très dégagé, le vent nul. Il n'y a eu aucun vol entre 03 heures 28 et 05 heures 05.
- Nous avons contacté les services de l'E. D. F. agence de COMBOURG. Aucun incident d'origine électrique ne leur a été signalé.
- Nous avons contacté des riverains demeurant le lieu-dit « la Butte ». Il n'ont remarqué aucun phénomène dans le ciel et n'ont constaté aucune anomalie d'origine électrique.

Il est à noter que Monsieur est connu favorablement de notre unité. De plus il est Sapeur-Pompier bénévole au Centre de Secours

Fait et clos à  
Le 20 Septembre 2000  
L'enquêteur

**GENDARMERIE NATIONALE**

COMPAGNIE

UNITE

PROCEDURE  
D'ENQUETE **PRELIMINAIRE**PROCES-VERBAL  
D'AUDITION DE **TEMOIN**

C.U : 00714

PV N° 344/00

Pièce

2

feuille

PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Nous soussignés,

Gendarme,

Vu les articles 20, 75 à 78 du code de procédure pénale.  
Rapportons les opérations suivantes ;**PERSONNE CONCERNEE**

NOM &amp; PRENOM (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)

DATE &amp; LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)

Nationalité (si étranger)

né(e) le 14/01/57 à

FILIAION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)

ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession

Ouvrier d'usine

**DECLARATION**

Qui nous déclare le 11 Février 2000 à 15 heures 45 au bureau de notre Brigade  
Je suis ouvrier d'usine et je travaille à RENNES à l'usine . Actuellement  
je suis en équipe du matin c'est à dire je commence à 05 HEURES 32 jusqu'à 13 heures 30.

Je quitte mon domicile à 03 heures 30 . Je prends le car et  
occasionnellement je prends mon véhicule personnel

Ce matin 11 Février 2000 j'ai quitté mon domicile vers 03 heures 30 avec mon  
véhicule personnel. Comme à l'accoutumée lorsque je vais au travail avec mon véhicule, je prends  
l'ancienne route DOL - DINAN (CD 676) jusqu'au VIEUX BOURG..

En arrivant au niveau du croisement de cette route avec la route MINAC MORVAN  
- LANHELIN au lieu-dit « la Butte » il était 03 heures 45 j'ai vu au-dessus de moi une lueur. Je ne  
peux estimer la hauteur mais c'était bas peut-être trente mètres. Ce phénomène volait  
horizontalement à petite vitesse. Ca ressemblait à un réacteur d'avion c'est à dire c'était une forme  
ronde entourée d'une lumière ressemblant à des flammes très jaunes suivie d'une très grande  
trainée lumineuse couleur jaune comme de la lumière. Ce n'était pas éblouissant. Ce qui m'a  
étonné c'est qu'avant de cette forme ronde, il n'y avait rien par exemple une forme d'avion.

J'ai arrêté immédiatement mon véhicule sur le bord la route juste à l'intersection  
des deux routes. Je suis sorti du véhicule pour observer ce phénomène mais le temps de  
descendre ma voiture, ce phénomène avait disparu.

Lorsque je suis sorti de mon véhicule j'ai constaté que le ciel était très dégagé.  
Autour de moi en particulier sur la droite sens de vol de ce phénomène, il n'y avait aucune maison  
ni arbre qui aurait pu me cacher la visibilité.

Lorsque j'étais dans mon véhicule je n'ai entendu aucun bruit provenant de ce  
phénomène. Je roulais les vitres fermées et je n'ai pas d'auto-radio. Lorsque je suis descendu de  
mon véhicule je n'ai entendu aucun bruit dans le ciel.

Ce phénomène m'est apparu le temps qu'il passe devant mon véhicule. Auparavant  
je ne l'ai pas vu arriver de ma gauche.

Au moment de cette apparition, je n'ai pas eu peur mais j'ai été très surpris.

Pour moi ce n'était pas un avion à réaction car il volait très bas, à très faible vitesse  
et ne faisait aucun bruit. Ce n'était pas non plus une Mongolfière car je l'aurais très bien  
distinguée.

C'est tout ce que je peux vous dire sur l'apparition de ce phénomène.

à , le 11 Février 2000 à 16 heures 25.

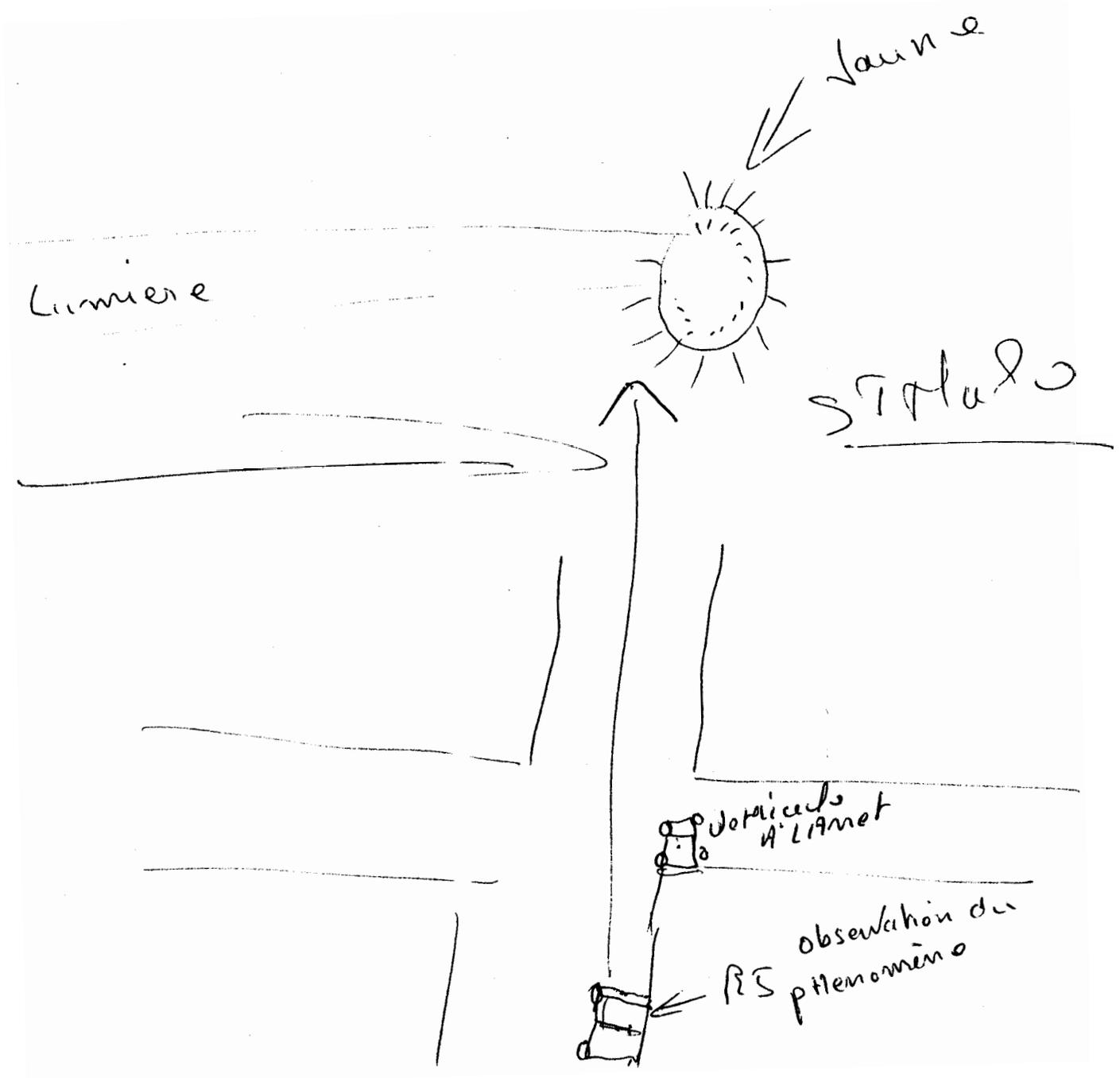
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration cidessus. J'y persiste et je  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

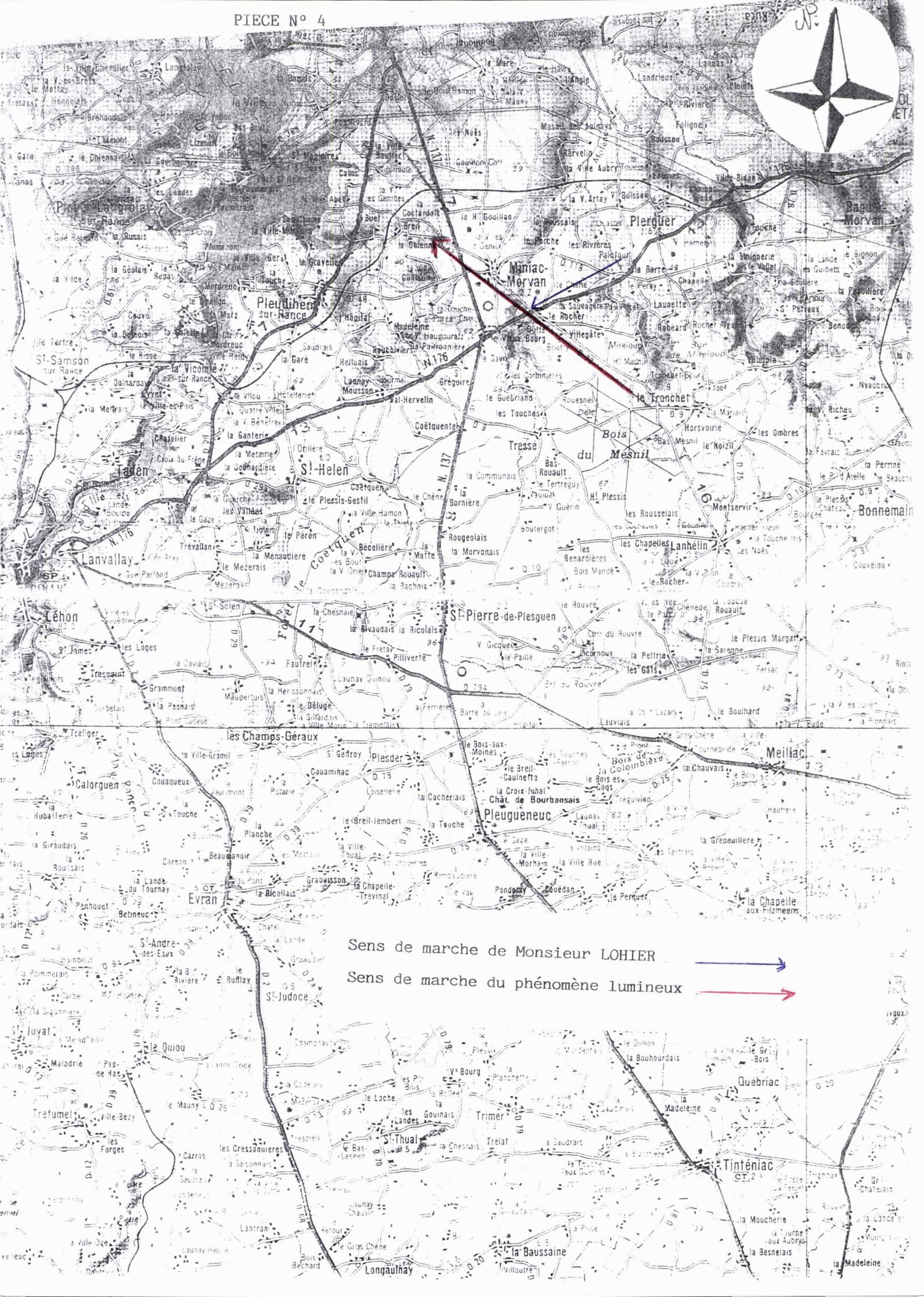
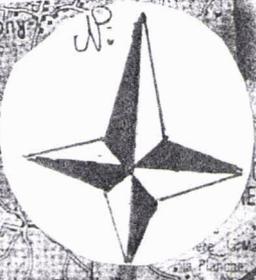
La personne entendue

L'Enquêteur

Jauno

Remues





Sens de marche de Monsieur LOHIER

Sens de marche du phénomène lumineux



**GENDARMERIE NATIONALE**

**GROUPEMENT**

**COMPAGNIE**

**BRIGADE**

**DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE**

**NATURE DES FAITS : Phénomène Aérospatial non identifié**

**AFFAIRE :**

**REFERENCE : P.V N° 344/2000 du 11 Février 2000**

## PHOTO N° 1

Route DOL de BRETAGNE -DINAN  
(CD 676) prise

Phenomene venant de sa gauche pour  
Diriger vers la droite



## PHOTO N° 2

Vue du CD 73 - sens LANHELIN - MINIAC MORVAN,  
Monsieur venant de la droite

Une ligne électrique longe cette route et un transformateur se  
trouve dans le deuxième poteau en ciment.

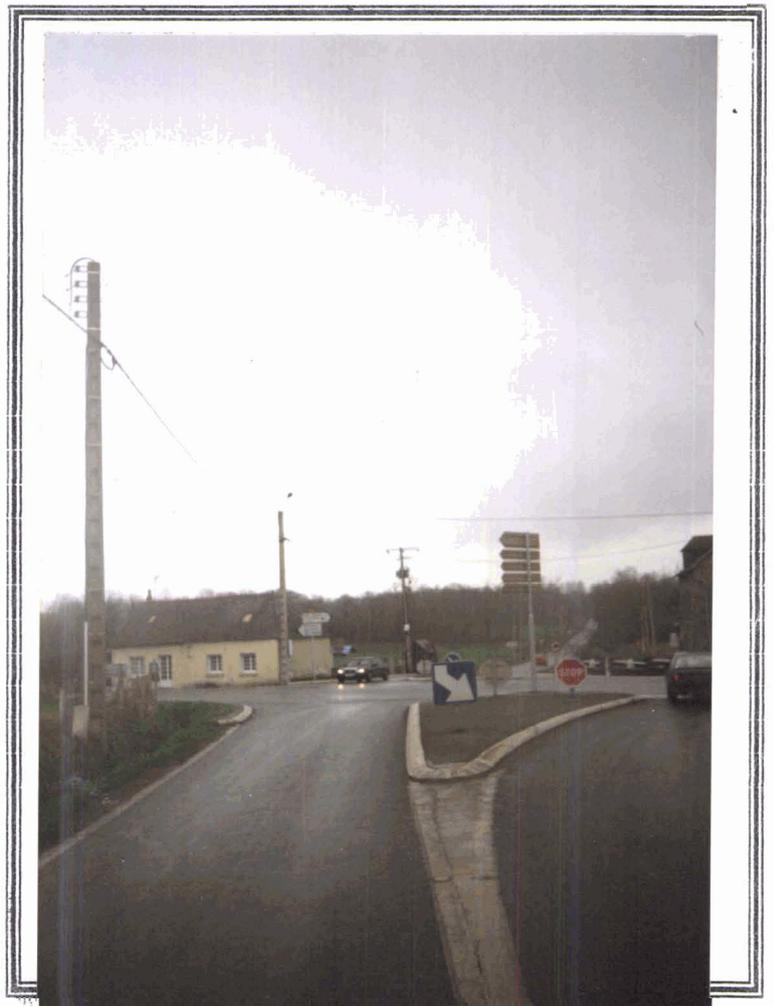


PHOTO N° 3

■ Vue du C.D. 73 - sens  
MINIAC-MORVAN- LANHELIN  
Avec vue du transformateur dans le  
Poteau électrique



PHOTO N° 4

- IDEM  
Vue prise dans le sens LANHELIN /  
MINIAC MORVAN.



## PHOTO N° 5

- Vue de la ligne électrique longeant le CD 73  
et traversant le carrefour.

